

Faut-il avoir peur du confédéralisme ?

Avec la montée en puissance des nationalistes

flamands, la menace du confédéralisme est à nouveau brandie. À tort ou à raison ?

● **Caroline DESORBAY**

Lundi matin sur Radio 1, Bart De Wever remettait sur la table la carte du confédéralisme, seule option raisonnable à ses yeux « pour mettre définitivement fin à toute cette misère ». La scission entre une Flandre très à droite et une Wallonie à gauche rend-elle cette menace réelle ? Que signifie le terme confédéralisme ?

« Il faut distinguer le discours politique des partis flamands – la NVA et auparavant le CD&V – de la manière dont on peut définir le confédéralisme en termes de régime politique y compris dans sa dimension constitutionnelle et légale, précise Jérémy Dodeigne, politologue de l'Université de Namur. Le confédéralisme comme régime politique, ce sont des États indépendants qui décident de déléguer une partie de leur autorité, de leur capacité d'action dans certains domaines (défense, justice, union douanière). Ces États restent parfaitement souverains et peuvent déci-

« La NVA est dans une position délicate pour obtenir ce qu'elle désire... si on respecte le cordon sanitaire »

der à tout moment de se retirer ».

Et de citer en exemple l'Union européenne « même si on est dans un modèle hybride ». « Il y a eu un transfert de souveraineté des États vers des institutions européennes (Parlement, Commission, Conseil), une mise en commun d'une partie de leurs ressources pour gérer des domaines précis : union douanière, monnaie commune,... Un État peut se retirer comme on l'a vu avec le Brexit ».

Cela ne correspond pas au confédéralisme prôné par les partis flamands, ce serait même plutôt l'inverse. « À la base on a un seul État, la Belgique, et ils proposent que cette Belgique devienne une coquille presque vide où ne seraient partagées

que des compétences très limitées : un petit peu de défense, de justice, de coordination macroéconomique... L'essentiel des compétences serait aux mains des Communautés et des Régions. Dans cette logique, la Belgique continue d'exister comme seule entité reconnue au niveau international. Ce confédéralisme-là est en fait un fédéralisme extrêmement poussé. »

Un tel fédéralisme est-il envisageable ? Cela nécessiterait une majorité flamande et une majorité francophone et même une majorité des 2/3 dans l'ensemble pour réformer les lois spéciales. Autre option : la révision de l'article

35 de la Constitution (compétence résiduaire des Communautés et Régions) mais sa révision n'a pas été votée sous la législature précédente.

Fin de jouer à se faire peur alors ? « On a vu en 2010 que même si les francophones ne voulaient pas d'une sixième réforme de l'État et bien qu'ils aient un droit de veto, ils ont été obligés de céder sous peine de rendre le pays ingouvernable », nuance le politologue.

Faute de majorité flamande

Un autre élément vient contrecarrer les ambitions « confédéralistes » du parti de Bart De Wever : « La NVA est dans une position délicate pour obtenir ce qu'elle désire parce que les partis de centre droit ne bénéficient plus d'une majorité flamande si on respecte le cordon sanitaire. Il va y avoir une difficulté pour former un gouvernement au fédéral parce que cette idée même de mettre entre parenthèses les exigences constitutionnelles d'une réforme de l'État au profit d'un gouvernement de centre droit n'est plus possible mathématiquement. Il faut d'office faire monter d'autres partenaires pour obtenir une majorité. Avec les écologistes ? Ils auront des difficultés à gouverner ensemble. Avec les socialistes ? On aurait alors un gouvernement très centriste parce qu'il tirerait à droite du côté flamand et à gauche du côté francophone. » ■